



Méry-sur-Marne

République française
Liberté • Égalité • Fraternité

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le 17/02/2026
ID : 077-217702901-20260217-DM_2026_03-CC

DECISION DU MAIRE N°2026-03

MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LA SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026 À MONSIEUR BRUNO CLEMENT POUR LA LISTE « OBJECTIF MERY »

Le maire de Méry-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;
Vu la délibération n°2025-020 du 7 mars 2025 donnant délégation de pouvoir au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;
Vu l'arrêté n°2026-01 du 19 janvier 2026 autorisant la mise à disposition à titre gratuit de la salle de réunion de la maison des associations pour la tenue de réunions non publiques ;
Considérant la demande de Monsieur Bruno CLEMENT en date du 12 février 2026 de disposer de ladite salle le vendredi 20 février de 19h30 à 23h00 et retirant la demande formulée pour le 13 février 2026.

DECIDE

Article 1 : La salle de réunion de la maison des associations est mise gratuitement à la disposition de Monsieur Bruno CLEMENT représentant de la liste « Objectif Méry le vendredi 20 février de 19h30 à 23h00.

Article 2 : La décision n°2026-02 est retirée.

Article 3 : Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Méry-sur-Marne, le 17 février 2026

Le Maire,

Sami Seddik

